



Règlement des courses de la Route du Run Aquila RH

Édition 2025

Trail urbain de Saint-Malo

Départ/Arrivée

Les courses ont lieu le vendredi 27 juin **2025**.

Le départ et l'arrivée ont lieu **place Bouvet dans le quartier de Saint-Servan à Saint-Malo**.

Départ :

- La Grande Boucle (course handisport) : 1 ou 2 boucles de 5 km. Départ à **19 h 45**.
- Les Montagnes malouines et la Chenille (avec Challenge entreprises) : 6/12 km. Départ à **20 h00**.

Les trois parcours

- **5 km ou 10 km** : parcours adapté aux fauteuils d'athlétisme et handbike.
- **6 km** : routes, plage, chemins, escaliers, passages techniques. Circuit vallonné, technique et exigeant.
- **12 km** : deux boucles de 6 km.

Les catégories autorisées

- Cadets garçons et filles (années 2007 et 2008)
- Juniors garçons et filles
- Espoirs/Seniors hommes et femmes
- Master hommes et femmes

Attention :

Les licenciés devront fournir une **photocopie de leur licence FFA 2024**.

Les autres concurrents devront fournir un **certificat médical de non-contre-indication** (précisant les éventuels traitements en cours) à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve OU compléter le parcours santé sur NEXTRUN.

Pour la course adaptée, prévoir une photocopie de la Licence Handisport à jour ou un certificat médical.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs (né(e)s après le 30 juin, 2007 et 2008).

Les documents doivent être téléchargés sur le site NEXTRUN uniquement.

La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.

Ravitaillement

Au 5^e et 10^e kilomètres (au niveau de la fontaine, place de la Roulais) : ravitaillement liquide

À l'arrivée : ravitaillement liquide et solide

Inscriptions

Les inscriptions sont à faire sur le site NEXTRUN <https://www.nextrun.fr/> et exclusivement via cette plateforme.

Tarifs :

13 € pour la course de 12 km.

9 € pour la course de 6 km

6 € pour la course handisport

170 € pour le challenge réservé aux entreprises (4 à 6 coureurs), exclusivement sur l'épreuve de 12 km

Les dossards seront à retirer **le jour du départ à partir de 17h le vendredi 27 juin 2025 place Bouvet.**

Le dossard devra être porté en évidence sur la poitrine. Chaque coureur devra prévoir des épingles pour l'attacher. Un coureur non muni d'un dossard délivré par l'organisateur ne sera pas autorisé à prendre le départ de l'épreuve et ne sera donc pas assuré pour cette dernière.

L'inscription d'un coureur est finale, non cessible, non transmissible.

Le remboursement des frais d'inscriptions (hors frais de transaction) n'est possible que si et seulement si le coureur a souscrit à l'option dite "annulation" lui permettant un

remboursement si la demande d'annulation survient 72 heures avant le départ de la course. Dans tous les autres cas, les frais ne seront pas remboursés.

En cas d'annulation de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur

(Cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué et le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur. Dans le cas d'une annulation de l'événement pour des raisons sanitaires, l'organisation se réserve le droit de pouvoir proposer une alternative aux athlètes : report de la course.

L'organisateur est couvert par une assurance à Responsabilité Civile et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur ; les participants renoncent à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Classement

Un classement général est établi à l'issue de la course.

Les trois premiers Hommes et les trois premières Femmes (scratch) seront récompensés dans chaque course.

Les résultats seront consultables en ligne via le site NEXTRUN.

Chronométrage

Le **chronométrage individuel** sera assuré par un **système de puces au dos du dossard**.

Chaque participant devra s'assurer du bon positionnement de son dossard et de sa puce.

En cas de dysfonctionnement des suites d'une mauvaise utilisation des équipements de chronométrage ou de la perte de la puce pendant la course, le participant ne pourra être classé et aucune réclamation ne sera acceptée.

Le chronométrage sera réalisé par : **CHRONOWEST**

Service médical

Le service médical sera assuré par l'association **NAUTISURF SAINT-MALO**, FFSS 35

ainsi que par **un médecin**, le docteur **Aurélien Frérou**.

Droit à l'image

Chaque participant autorise l'organisateur et les tiers désignés par l'organisateur à utiliser les images et sons enregistrés le vendredi 30 juin, Chaque participant autorise à titre gratuit l'organisateur et ses tiers à faire usage des images et sons visés ci-dessus pour les usages suivants : presse, livres, expositions, publications électroniques, projections publiques, publicités. Les images pourront être exploitées par l'organisateur et ses tiers pour une durée de 99 ans.

L'organisateur et ses tiers s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des images et des sons susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant et lieront toute exploitation des images et sons à l'évènement « La Route du Run Aquila RH Saint-Malo ».

Environnement

Tout comportement irrespectueux du participant : jet d'emballages de ravitaillement, piétinement de zones protégées, etc. fera l'objet d'une disqualification immédiate.

La **Route du Run Square Habitat** est organisée par l'**Entente Athlétique Saint-Malo**, club affilié FFA.

EASM : 22 avenue de Marville, 35400 Saint-Malo

Président : Karim MADOUN

Secrétaire Générale : Julie BESNARD

Trésorier : Rémi SAYAH

Cheffe de projet : Marion BOUVET

Responsable du parcours : Alexandre VAGNE

Responsable des inscriptions : Karim MADOUN

Responsable des bénévoles : Sophie PENTECOTE

Communication : Samuel SAUNEUF